

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 27 septembre à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 20 septembre 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU
	MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°21 – DA du 27/09/2018

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Contrat territorial avec Eco Mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) – contrat transitoire pour 2018

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention d'adhésion à Eco Mobilier, éco organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de mobilier afin de répondre à la réglementation issue du décret du 6 janvier 2012, relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Ce décret rappelle que l'objectif premier de cette filière est de détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Le contrat signé avec le Bassin de Pompey portait sur la période d'agrément 2013-2017. Il a permis la mise en place d'une collecte séparée de mobilier en déchetterie prise en charge par l'éco organisme, qui a atteint 566 tonnes de mobilier en 2017.

Le 26 décembre 2017, Eco Mobilier a vu son agrément renouvelé pour la période 2018-2023 avec des objectifs plus ambitieux de recyclage et de valorisation.

Toutefois, Eco-mobilier souhaitant clarifier les modalités d'organisation de la collecte au travers de critères précis tels que les conditions d'enlèvement et la performance de remplissage des bennes de DEA (déchets d'éléments d'ameublement), des discussions ont été engagées avec les Ministères signataires de l'agrément pour finaliser le contrat 2019-2023.

Dans l'attente de sa finalisation et afin d'assurer la continuité de service entre les deux agréments, Eco Mobilier propose la signature d'un contrat transitoire pour l'année 2018, qui reprend les conditions financières de la convention approuvée en décembre 2014 par le Bassin de Pompey. Ce contrat (avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2018) permet entre autre de poursuivre le versement des soutiens financiers du premier semestre 2018.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 11 septembre 2018,

- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du contrat avec Eco Mobilier.

AUTORISE le Président à signer le contrat transitoire pour l'année 2018 avec Eco Mobilier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180927-21-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018